



Hotel des Encans

Politique et règles concernant les ventes aux enchères de grands vins sur internet

Contexte

Depuis 1991, la Société des alcools du Québec (SAQ) a mandaté IEGOR-Hôtel des Encans de Montréal Inc. (IEGOR) afin de réaliser les ventes aux enchères de grands vins sous l'autorité de la SAQ. Ces ventes permettent aux collectionneurs, à leurs héritiers, aux institutions, aux organismes de charité et aux autorités judiciaires de revendre de grands vins en toute discrétion tout en respectant rigoureusement la loi.

IEGOR participe à trois types de ventes aux enchères de vins, soit :

- Les ventes aux enchères au bénéfice d'organismes à but non lucratif. Ces encans sont entièrement organisés par les dirigeants de l'organisme, se tiennent lors d'un événement dans un lieu physique et le rôle du représentant de IEGOR est d'animer la vente et d'adjuger les lots.
- Les ventes aux enchères Événements. Ces ventes, qui se tiennent dans un lieu physique, sont organisées par la SAQ ou IEGOR sous l'autorité de la SAQ et comprennent la production d'un catalogue et la réalisation d'un programme de communication.
- Les ventes aux enchères virtuelles se réalisent sur internet, au bénéfice de particuliers ou de personnes morales, pour divers motifs (succession, liquidation, décisions judiciaires, etc.) et avec l'autorisation de la SAQ.

Le développement des nouvelles technologies de l'information a permis, depuis plusieurs années, de concevoir des applications conviviales, efficaces et rigoureuses pour réaliser, au bénéfice des vendeurs et des acheteurs, des ventes aux enchères virtuelles de vins via Internet sur des sites très performants. Après avoir utilisé une formule hybride durant quelques années, les ventes aux enchères virtuelles de vins par Internet sont rapidement devenues la formule privilégiée par IEGOR pour favoriser la plus grande participation et obtenir les meilleurs résultats. IEGOR exploite une plateforme d'enchères virtuelles en ligne qui répond parfaitement aux besoins de toutes les parties (notamment ceux des acheteurs collectionneurs) et aux meilleures pratiques en cette matière.

Au cours des 20 dernières années, IEGOR a organisé et effectué plus de 80 ventes de grands vins sous l'autorité de la SAQ, dont une dizaine de ventes par année, en moyenne, au cours des cinq dernières années. Ces ventes ont connu un succès croissant, tant au chapitre du nombre des inscrits que de celui des acheteurs et des revenus générés.



Hotel des Encans

La vente aux enchères virtuelles de grands vins, réalisées par IEGOR, respecte un processus rigoureux, développé depuis de nombreuses années et amélioré sur une base régulière afin d'en assurer la conformité et l'intégrité à toutes les étapes. La politique et les règles qui suivent visent à préciser le processus et l'encadrement des ventes aux enchères de grands vins de IEGOR qui se font exclusivement sur Internet.

Processus et règles régissant l'organisation et le déroulement des ventes aux enchères de vins sur Internet.

- **Information, explication, estimations et proposition de réserves**
- **Accord sur les bouteilles mises en vente et sur les réserves**
- **Prise d'inventaire et signature du mandat et enlèvement**
- **Organisation de la vente**
- **Déroulement de la vente**
- **Remise des lots et rapport de vente**
- **Annexes**

1. Information, explication, estimations et proposition de réserves

Le processus de mise en vente débute généralement par une rencontre ou une communication téléphonique au cours de laquelle une personne physique ou morale communique avec IEGOR afin de se renseigner au sujet des règles et des conditions applicables à une vente aux enchères virtuelles de grands vins.

Si la personne confirme sa volonté de confier un mandat à IEGOR, elle est invitée à fournir tous les renseignements de base au sujet des bouteilles qui seront offertes pour la vente aux enchères. Le représentant de IEGOR soumet au client vendeur une estimation de la valeur au marché de ces bouteilles et suggère des réserves pour celles-ci, en particulier pour les bouteilles dont la valeur excède 100 \$.

Pour les bouteilles qui sont évaluées à 100\$ et plus, l'évaluation des réserves est établie à partir de l'analyse des résultats récents des ventes de grands vins identiques dans les meilleures maisons de vente aux enchères en Europe et en Amérique du Nord. Pour les bouteilles évaluées à moins de 100\$, on recommande généralement au vendeur de faire confiance au marché et de ne pas fixer de réserve.



Hotel des Encans

2. Accord sur les bouteilles mises en vente et sur les réserves

Une fois constituée, la liste des réserves est transmise au vendeur pour approbation à confirmer par écrit ou par courriel. Le client vendeur et le représentant doivent s'entendre sur les valeurs de marché et les réserves des bouteilles qui seront mises en vente avant de conclure la convention de mandat. Toutes les réserves convenues entre le vendeur et IEGOR sont strictement confidentielles.

Si, à la suite des explications fournies par IEGOR sur les termes et conditions du mandat, les estimations de valeur de marché et les réserves sont comprises et acceptés, la personne physique ou le représentant de la personne morale confirme à IEGOR par courriel l'entente sur les principaux éléments du mandat (choix des bouteilles mises en vente, estimations, conditions de vente stipulés au contrat de mandat proposé) (Annexe 1).

3. Prise d'inventaire, signature du mandat et enlèvement

La signature du mandat ci-haut convenu et la prise d'inventaire sont les deux premières étapes formelles de la mise en vente. La prise d'inventaire doit se faire de manière rigoureuse, en présence du vendeur ou de son représentant autorisé, avant l'enlèvement des bouteilles qui sont identifiées, transportées et entreposés dans le cellier de IEGOR.

Pour assurer le respect du processus, le représentant de IEGOR convient avec le vendeur (ou son représentant dûment mandaté) d'un rendez-vous à une date, dans un lieu et une heure précise pour la prise d'inventaire.

Le vendeur ou son représentant dûment mandaté doit être présent en tout temps durant la prise d'inventaire et l'enlèvement des biens par le représentant de IEGOR. Si le vendeur ou son représentant ne peut, pour quelque motif que ce soit, être présent durant toute la durée de l'inventaire, la prise d'inventaire est automatiquement reportée à une date ultérieure.

Lors de la prise d'inventaire, le représentant de IEGOR complète le formulaire contenant tous les renseignements pertinents quant à chacune des bouteilles qui doivent être mises en vente (Annexe 2 – Inventaire). Le vendeur ou son représentant peut, en tout temps, au cours de la prise d'inventaire réviser sa décision quant à la mise en vente de certaines bouteilles. Une fois les inscriptions faites dans le formulaire, chaque bouteille est placée dans un contenant de IEGOR en vue de son enlèvement.



Hotel des Encans

Lorsque toutes les descriptions des bouteilles ont été dûment complétées, le représentant de IEGOR soumet le document au vendeur ou à son représentant dûment mandaté pour qu'il ou elle appose sa signature à l'endroit prévu au bas de chacune des pages du formulaire d'inventaire. Le vendeur ou son représentant dûment mandaté doit aussi signer, en deux copies, le rapport complet de l'inventaire des bouteilles qui sont remises à IEGOR en vue de leur vente aux enchères. Une copie du rapport d'inventaire est remise au vendeur ou à son représentant.

Toutes les bouteilles inventoriées ainsi placées dans des contenants, sont transportées vers le cellier de IEGOR. Le vendeur signe un bordereau confirmant la remise de l'ensemble des bouteilles inventoriées à IEGOR (Annexe 3). Le représentant de IEGOR quitte les lieux et transporte l'inventaire pour déposer l'ensemble des bouteilles le plus rapidement possible, en toute sécurité, à IEGOR, en vue de leur entreposage dans le cellier après avoir étiqueté chacune des bouteilles au code du vendeur.

4. Organisation de la vente

L'organisation de la vente de grands vins se réalise en plusieurs étapes successives soit :

- L'identification
- Retrait de bouteilles
- La composition des lots
- Le catalogage
- La prise de photos
- La liste de mise en vente
- L'approbation et l'autorisation de la SAQ
- La mise en marché et la promotion

Identification – Au cours de cette étape, chacune des bouteilles de l'inventaire d'un client, fait l'objet, d'une description complète selon les critères définis par l'Hôtel des Encans. Chaque bouteille est aussi étiquetée avant d'être soigneusement rangée dans le cellier de IEGOR.

Retrait de lots – Après la publication de la vente, sous forme imprimée ou digitale, le propriétaire-vendeur ne peut plus demander la modification des réserves d'aucun des vins qui seront mis en vente. À titre exceptionnel, un client vendeur qui souhaite retirer certaines bouteilles de la vente aux enchères, peut s'adresser à IEGOR qui pourra, si sa demande est reçue au moins 10 jours ouvrables avant la date de publication de la vente, accepter de retirer le lot ou de ne pas vendre le lot en créant une réserve inatteignable.



Hotel des Encans

Le client vendeur sera toutefois informé par IEGOR des coûts associés à sa demande. Le commissaire-priseur de IEGOR peut aussi décider de protéger par une réserve un lot dans l'intérêt du vendeur.

Composition des lots – À partir de l'inventaire complet réalisé chez le client et, au besoin, et des inventaires recueillis chez d'autres clients, les spécialistes de IEGOR constituent les meilleurs lots en vue de la vente aux enchères afin d'obtenir pour chaque lot le prix d'adjudication le plus élevé possible.

Catalogage – Les données de la fiche descriptive de chaque bouteille sont transférées dans la base de données de IEGOR en vue de permettre de constituer les lots et d'élaborer le catalogue de la vente.

Prise de photos – La ou les bouteilles constituant chacun des lots est ou sont prise(e) en photos afin de permettre à tous les enchérisseurs de bien voir la ou les bouteilles qui composent les lots sur lesquels ils ou elles enchérissent. Les photos sont traitées et numérotées, puis elles sont insérées dans la base de données de IEGOR et jointes à leurs descriptifs respectifs.

Liste de mise en vente – À partir de tous les renseignements rassemblés dans sa base de données, IEGOR produit une liste de mise en vente, c'est-à-dire un document qui présente tous les lots, avec les numéros et les photos, ainsi que l'identification des vendeurs concernés pour chacun des lots. Cette liste de mise en vente est transmise par IEGOR au représentant désigné de la SAQ pour approbation et autorisation de procéder à la vente (Annexe 4 – exemple de Liste de vins).

Approbation et autorisation de la SAQ – Sur réception de la liste de mise en vente, le représentant autorisé de la SAQ révise le document et autorise IEGOR à procéder à la vente si le document est jugé conforme. Le représentant de la SAQ peut demander que certains lots ou certaines bouteilles soient retirées de la liste de mise en vente ou fournir d'autres indications à IEGOR. Si la SAQ demande des modifications, IEGOR révise sa liste de mise en vente et soumet à la SAQ une version révisée pour approbation. La SAQ confirme par écrit ou par courriel son approbation et l'autorisation de procéder à la vente. IEGOR informe le vendeur de toute décision de la SAQ qui modifie la liste des lots ou les bouteilles qui pourront être mises en vente.

Mise en marché et promotion – Une fois la vente des vins dûment autorisée par la SAQ, IEGOR conçoit et réalise un programme complet et ciblé de mise en marché et de promotion. Ce programme peut inclure des placements publicitaires dans les médias traditionnels et sur le web, la conception et production d'un catalogue électronique présentant la vente ainsi que tous les lots qui seront offerts.



Hotel des Encans

IEGOR peut assurer aussi la conception et la diffusion de feuillets promotionnels imprimés et électroniques, l'envoi de courriels promotionnels de rappel, et la diffusion de communiqués aux journalistes, chroniqueurs et blogueurs spécialisés dans le domaine du vin.

IEGOR utilise sa base de données clients afin de sensibiliser ses clients dont plus de 6 000 sont déjà des acheteurs de grands vins. L'annonce officielle de la vente et la mise en ligne du catalogue se fait dans un délai maximum de 8 à 12 jours avant le début effectif de la vente afin de susciter et de maintenir l'intérêt des acheteurs.

Un texte des instructions pour la vente apparaît clairement sur la page d'accueil de chaque encan de vins. Les instructions contiennent notamment :

- Un rappel de la ou des soirs de la vente et de l'heure début de la clôture des lots;
- Une invitation aux acheteurs pour qu'ils s'inscrivent d'avance pour les soirs de vente;
- Un rappel du fait qu'à chaque soir, chaque lot sera adjugé à un intervalle d'une minute, en séquence;
- Un rappel que le montant apparaissant au-dessus de chaque lot représente la dernière et plus haute enchère reçue;
- Une indication quant à la possibilité pour un acheteur d'indiquer à IEGOR une enchère maximale et confidentielle sur les lots qui l'intéressent, et la possibilité pour la plateforme de surenchérir graduellement jusqu'au niveau de la mise maximum autorisée par l'acheteur. Tout ordre d'achat maximum d'un enchérisseur à IEGOR doit être traité de manière strictement confidentielle.

5. Déroulement de la vente

La vente aux enchères virtuelle se réalise en respectant un processus rigoureux. Le catalogue de la vente est mis en ligne et accessible aux visiteurs du site de IEGOR quelques jours avant la date prévue de la vente, avec les instructions mentionnées plus haut.

Toutes les personnes qui désirent participer à la vente aux enchères virtuelles doivent être dûment enregistrées sur la plateforme de IEGOR et avoir un compte activé.

Au terme de son enregistrement, chaque personne reconnaît avoir lu et accepté les termes et conditions de sa participation qui sont accessibles en tout temps et lors de chaque mise.



Hotel des Encans

La vente débute à la date prévue et à l'heure indiquée dans les communications préalables et sur le site de IEGOR. Dès l'ouverture de l'encan, tous les lots inscrits au catalogue sont immédiatement accessibles pour recevoir les mises des acheteurs enregistrés.

Pour participer aux enchères, les acheteurs enregistrés doivent se connecter à la plateforme en utilisant leur mot de passe personnel et confidentiel pour activer leur compte.

Chaque lot de grands vins est présenté avec une photo, une description précise des bouteilles offertes et une indication claire de la dernière mise reçue. Tout acheteur qui le désire peut communiquer avec un responsable de IEGOR s'il souhaite obtenir des renseignements au sujet d'un lot ou du processus de vente.

Durant la vente aux enchères, aucun dirigeant ou employé de IEGOR ne peut d'aucune manière miser sur un lot, quelle que soit la valeur de sa mise, sous ou au-delà de la réserve. Un dirigeant ou employé de IEGOR peut cependant miser sur un lot lorsqu'il agit à titre de mandataire d'un acheteur inscrit sur la liste de IEGOR et que la SAQ a été informée de son mandat avant le début de la vente. Si l'exécution du mandat par le dirigeant ou l'employé de IEGOR se traduit par l'achat d'un ou de plusieurs lots, le vendeur doit être dûment informé que les mises et l'achat ont été faits par un représentant de IEGOR agissant à titre de mandataire d'un client.

Une fois la vente aux enchères amorcée, les prix de vente de chaque lot se modifient en temps réel afin de refléter la mise acceptée la plus élevée. À l'heure et à la minute prévue pour la fermeture de la vente du premier lot, le prix final d'adjudication apparaît. Puis, selon l'intervalle annoncé, les ventes des lots subséquents se clôturent, les unes à la suite des autres, jusqu'à ce que tous les lots offerts au cours de cette soirée soient adjugés.

6. Remise des lots et rapport de vente

Lorsque la vente est complétée, IEGOR communique avec chacun des acheteurs afin d'organiser la remise et ou la livraison des lots acquis. Les lots invendus doivent être remis aux vendeurs ou, avec l'accord formel du ou des vendeurs, ils peuvent être présentés dans une vente aux enchères subséquente. Les lots ne peuvent cependant être offerts ou vendus à des acheteurs en dehors du processus de vente aux enchères publiques formel et ce, même avec l'accord du vendeur concerné.

Au terme de la vente, IEGOR prépare un bilan et un rapport complet de la vente aux enchères et en transmet copie au représentant désigné de la SAQ.



Hotel des Encans

Annexes

Annexe 1 – Contrat de mandat

Annexe 2 – Inventaire

Annexe 3 – Bordereau de remise des biens

Annexe 4 – Formulaire de liste type de vins pour autorisation de la SAQ



Hotel des Encans

REMISE DU PRIX VENDANT: Les états de compte seront produits et le règlement sera disponible 30 jours ouvrables après la perception des deniers.

CALCUL DE LA REMISE: par adjudication, L'Hôtel des Encans vous remettra 80% du montant de toute adjudication payée. L'excédent, toutes taxes incluses, couvre les divers frais de mise en marché, de catalogues et autres.

LES DESCRIPTIFS, sous lesquels les biens sont vendus, sont aux risques des seuls vendeurs.

FRAIS FIXES : des frais d'ouverture de dossier de vingt dollars (20\$) seront comptés annuellement et vingt dollars (20\$) de frais par lots non vendus et repris.

FRAIS SPÉCIAUX: (transports, expertises, ou autres s'il y a lieu) sont à la charge du vendeur.

INVENDUS: Les biens invendus et non repris après un délai de 12 mois seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, sans prix de réserve, et leur produit servira au paiement des frais d'entreposage, manutention, gestion et autres.

ASSURANCES & RESPONSABILITÉS : Les biens seront assurés aux conditions de la police d'assurance de l'Hôtel des Encans de Montréal à raison d'un pour cent (1%), du prix d'adjudication si le bien est vendu, ou d'un pour cent (1%) du prix estimé s'il y a lieu, ou d'un pour cent (1%) du prix de réserve s'il y a lieu. Les biens peuvent être assurés à même l'assurance du vendeur à condition qu'il le stipule sur ce document. Les frais prévus pour les lots s'ils avaient été adjugés seront prélevés à même le montant remboursé.

Propriétaire ou représentant autorisé

Hôtel des Encans de Montréal Inc.

Nom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Tél : 514 344 4081

Tél : (bur) _____ (rés.) _____

www.iegor.net

Date : _____

Signature _____

Courriel : _____

Signature _____



Hotel des Encans

Annexe 3 – Bordereau de remise des biens

Bordereau

Objet : **Remise de biens pour vente aux enchères**

Je, soussigné, propriétaire ou représentant autorisé du propriétaire, par les présentes, confirme avoir remis à l'Hotel des Encans en vue de leur vente aux enchères des biens décrits (vins) dans le document d'inventaire ci-joint. J'autorise l'Hôtel des Encans à procéder à la vente aux enchères desdits biens en suivant ses règles et pratiques habituelles et après autorisation de la SAQ. Je comprends que la vente aux enchères se fera sur Internet à partir d'une plateforme virtuelle exploitée par l'Hôtel des Encans que les adjudications seront faites au plus offrant et dernier enchérisseur accepté par la plateforme gérée par le commissaire-priseur.

Propriétaire ou représentant autorisé

Nom : _____

Tél : _____

Date : _____

Signature :

Confirmation de réception :

Hôtel des Encans de Montréal Inc.

872, rue du Couvent
Montréal, (Québec) H4C 2K6
Tél : 514 344 4081

Nom : _____

Titre : _____

Signature : _____

Date : _____ heure: _____

Annexe 4 – Liste de vins pour autorisation de la SAQ (exemple)

| Descriptif | Numéro | Photo | Nom du vendeur |
|---|--------|--|----------------|
| <p>Château Lascombes 1986 2ème Grand Cru Classé Margaux Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Château La Gurgue 1986 Cru Bourgeois Supérieur Margaux Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Pavillon Rouge du Château Margaux 1982 Second Vin Margaux Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Ensemble de 3 bouteilles</p> | 1000 |  | A..... F..... |
| <p>Château La Fleur-Pétrus 1987 Pomerol Appellation Contrôlée Niveau A-B 1 bouteille</p> <p>Château Trotanoy 1990 Pomerol Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Clos René 1985 Pomerol Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Ensemble de 3 bouteilles</p> | 1001 |  | A..... F..... |
| <p>Château Montrose 1986 3ème Grand Cru Classé Saint-Estèphe Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Château Montrose 1987 3ème Grand Cru Classé Saint-Estèphe Appellation Contrôlée Niveau A</p> | 1002 |  | A..... F..... |

Hotel des Encans

| | | | |
|--|------|--|----------------|
| <p>1 bouteille</p> <p>Château Le Boscq 1986 Cru Bourgeois Saint-Estèphe Appellation Contrôlée Niveau B 1 bouteille</p> | | | |
| <p>Ensemble de 3 bouteilles</p> <p>Château Haut Bages Libéral 1988 5ème Grand Cru Classé Pauillac Appellation Contrôlée Niveau B 2 bouteilles</p> <p>Château Haut Bages Libéral 1990 5ème Grand Cru Classé Pauillac Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Château Gloria St-Julien 1986 Saint-Julien Appellation Contrôlée Niveau A 2 bouteilles</p> <p>Château Colombier-Monpelou 1986 Pauillac Appellation Contrôlée Niveau A 2 bouteilles</p> <p>Château La Fleur Cardinale 1982 Saint-Émilion Grand Cru Appellation Contrôlée Niveau A 1 bouteille</p> <p>Ensemble de 8 bouteilles</p> | 1003 |  | D.....Jau..... |
| <p>Château Malartic-Lagravière 1986 Pessac-Léognan Appellation Contrôlée Niveau A-B 5 bouteilles</p> <p>Château Carbonnieux 1988 Pessac-Léognan Appellation Contrôlée Niveau A 3 bouteilles</p> <p>Château La Louvière 1990 Graves Appellation Contrôlée</p> | 1004 |  | D.....Jau..... |

Hotel des Encans

| | | | |
|--|------|--|----------------|
| Niveau A 1 bouteilles | | | |
| Ensemble de 9 bouteilles | | | |
| Château Greysac 1986 Cru Bourgeois Médoc Appellation Contrôlée Niveau B-C 4 bouteilles | | | |
| Château Arnauld 1986 Cru Bourgeois Haut-Médoc Appellation Contrôlée Niveau B-C 1 bouteille | | | |
| Château Dutruch Grand Poujeaux 1986 Cru Bourgeois Moulis en Médoc Appellation Contrôlée Niveau B 2 bouteille | 1005 |  | D.....Jau..... |
| Château La Lagune 1990 3ème Grand Cru Classé Haut-Médoc Appellation Contrôlée Niveau B 1 bouteille | | | |
| Ensemble de 8 bouteilles | | | |